



AVIS PUBLIC

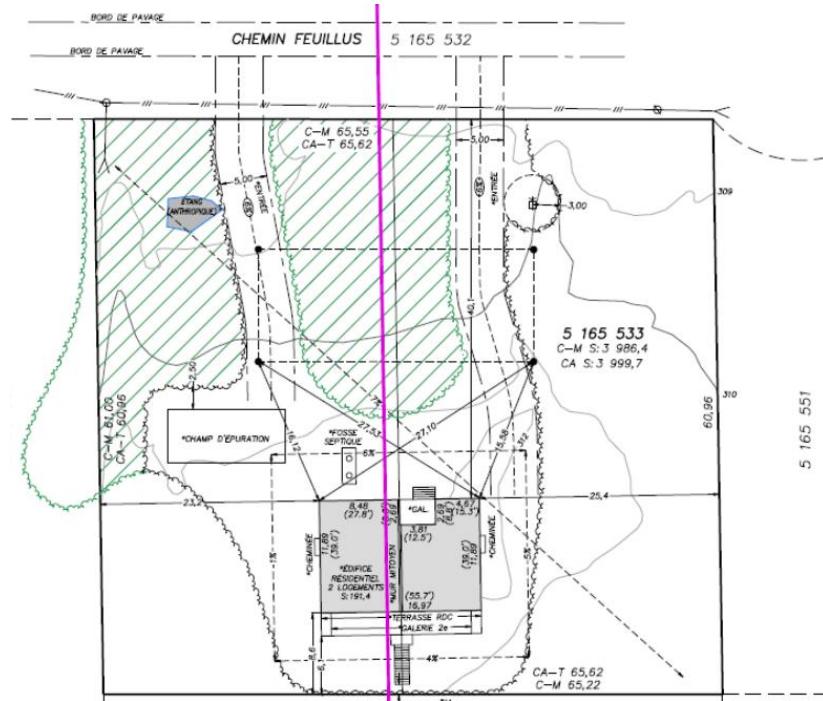
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 15 décembre 2025, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 5 165 533, chemin des Feuillus

L'objet est de permettre :

- la construction d'une unité d'habitation accessoire intégrée au bâtiment principal ayant une superficie de plancher équivalente à 66,2 % de la superficie de plancher du logement principal alors que le *Règlement de zonage* prescrit une superficie de plancher maximale de 40% de la superficie de plancher du logement principal;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 24 novembre 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA